

*Vous êtes propriétaire
du logement que
vous occupez et vous
souhaitez le réhabiliter?*

Sous réserve de remplir
certaines conditions,
vous pouvez bénéficier
d'une aide de l'Agence
Nationale de l'Habitat (Anah)
et de l'Eurométropole
de Strasbourg.



Pour plus d'informations vous pouvez contacter

Les espaces info énergie:

Alter Alsace Énergies

(spécialisé habitat individuel et copropriétés)
Tél: 03 88 23 33 90 / eie67@alteralsace.org

La Chambre de Consommation d'Alsace

(spécialisé habitat individuel)

Tél: 03 88 24 96 13 / chloe.letemplier@cca.asso.fr

Conseil juridique:

03 88 24 96 12 / gilles.didier@cca.asso.fr

et:

SOLIHA

20 rue de Rosheim / 67 000 Strasbourg
Tél: 03 90 41 40 90



Pour toute information générale sur le logement:

POINT INFOS LOGEMENT EUROMÉTROPOLE

l'Agence Départementale d'Information sur le logement (ADIL67)

5 rue Hannong / 67 000 Strasbourg
Tél: 03 88 21 07 06 / www.adil67.org

Le service de l'Habitat de l'Eurométropole
habitat@strasbourg.eu

adil₆₇

Ville & Eurométropole
de Strasbourg
1 parc de l'Étoile
67076 Strasbourg Cedex
03 68 98 50 00
www.strasbourg.eu

Welcome Byzance



mieux

vivre

DANS MON

LOGEMENT



Le saviez-vous ?

Dans le cadre de son programme « Habiter Mieux », l'Eurométropole de Strasbourg vous accorde des aides pour vos projets.

Un grand nombre de travaux d'amélioration peut être subventionné, en particulier les **travaux d'économie d'énergie**, les **travaux liés à la perte d'autonomie**, les **travaux pour améliorer la sécurité** ou les **travaux pour réhabiliter un logement dégradé**.

À quelles conditions ?

- Votre logement est achevé depuis au moins 15 ans.
- Vos travaux n'ont pas encore commencé et seront réalisés par des professionnels du bâtiment.
- Vous vous engagez à habiter votre logement pendant 6 ans à titre de résidence principale, à la suite de la réalisation des travaux.
- Votre logement doit faire l'objet d'une évaluation énergétique et de dégradation par un bureau d'études.

Quelles sont les conditions liées à vos ressources ?

L'attribution des aides est conditionnée à des plafonds de ressources. Si vous effectuez une demande de subvention, il faut prendre en considération la somme des revenus fiscaux de référence qui figure sur l'avis d'imposition de l'année N-2 de toutes les personnes qui occupent votre logement.

Ex: une demande effectuée en 2016 concerne les revenus de 2014.

Quelles aides pour les copropriétaires éligibles aux aides Anah ?

- Vous bénéficiez d'une évaluation énergétique avant travaux pour calculer au mieux les besoins de votre logement. Elle est entièrement prise en charge par l'Eurométropole.
- Selon les travaux, vous pouvez obtenir des subventions de l'Anah complétées par des aides de l'Eurométropole **jusqu'à 80% du montant des travaux**.
- Si vous engagez des travaux de rénovation thermique dans votre logement (avec un gain minimum de 25% d'énergie), vous pouvez bénéficier d'une **aide supplémentaire** pouvant aller jusqu'à 2000€.

Qui contacter ?

SOLIHA vous assiste et vous conseille gratuitement dans toutes les étapes de votre projet: visite et conseil sur le terrain, diagnostic thermique, étude de faisabilité technique, montage financier, constitution et suivi de votre dossier de subvention.



Quelles aides en plus ?

- Un **crédit d'impôt de 30%** sur vos travaux de rénovation.
- Un **éco-prêt à taux zéro** auprès de votre banque ou un **prêt « mission sociale » à taux zéro** pour les plus modestes (contact Procivis 03 88 21 46 18).
- Possibilité d'obtenir d'autres aides complémentaires.

Qui contacter ?

Les **Espaces Info énergie de l'Eurométropole de Strasbourg** apportent des conseils neutres, gratuits et objectifs aux particuliers souhaitant effectuer des **travaux d'économie d'énergie**: conseils sur le choix des travaux les plus judicieux, sur le choix du mode de chauffage, analyse des devis, informations sur les aides financières. Un conseiller juridique vous accompagne dans la résolution de vos litiges avec les professionnels.

Toutes les communes de l'Eurométropole sont concernées

Blaesheim, Bischheim, Eckbolsheim, Eckwersheim, Entzheim, Eschau, Fegersheim, Geispolsheim, Hoenheim, Holtzheim, Illkirch-Graffenstaden, Lampertheim, La Wantzenau, Lingolsheim, Lipsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Ostwald, Plobsheim, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg, Vendenheim, Wolfisheim, ainsi qu'à partir du 1^{er} janvier 2017, Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim, Osthoffen.

